



Droit des membres d'une association

Par **CLB**, le **29/04/2008** à **13:58**

Bonjour,

Quels sont les droits d'un membre sociétaire d'une association 1901 concernant la gestion de l'association?

Par exemple a t'il le droit de demander de voir l'ensemble des documents financiers , genre relevés de comptes...
car lors de nos assemblée générale, le compte rendu financier de notre président nous parait vraiment très aléatoire et qui plus est il refuse que le trésorier signe les chèques par exemple.

Du coup autre question, le président doit il faire contre signer les chèques émis par le trésorier ou un autre membre du bureau ou peut il effectuer seul ces opérations??

Dans l'attente de vos réponses, cordialement